



Dialoguer et communiquer sur son métier

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud-Est - Région Sud PACA
Destinataires : prestataires de formation
Date de création : 10/2020
Date de révision : 10/2022

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 592 contributeurs dont 25 687 en région PACA. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

L'agriculture régionale n'échappe pas à la surmédiation de sujets divers - partage de l'espace péri-urbain et rural, impact des pratiques agricoles, gestion des ressources en eau, biodiversité, bien-être animal, ... qui sont souvent traités de manière partielle ou erronée et qui génèrent des polémiques sur lesquelles les entrepreneurs sont régulièrement interrogés.

Les agriculteurs, agricultrices et entrepreneurs du paysage de la région PACA sont confrontés :

- ▶ à une méconnaissance de l'agriculture et une distanciation grandissante avec le reste de la société,
- ▶ à une baisse d'attractivité de leur métier qui a des conséquences inquiétantes pour le renouvellement de générations et le maintien des entreprises,
- ▶ à des mises en causes récurrentes de leurs pratiques.

L'agriculture régionale, portée par un important volume en vente directe, revêt de nombreux atouts et les valorise déjà au travers d'actions de communication auprès des jeunes, de sa clientèle, de ses partenaires. Cependant ces actions ponctuelles ne sont pas suffisantes. Les entrepreneurs doivent pouvoir intervenir pour transmettre leurs valeurs et faire connaître la réalité de leur métier à chaque fois qu'il est nécessaire.

Le Comité VIVEA PACA souhaite accompagner les entrepreneurs du vivant de la région à adopter une communication positive, accessible et pertinente pour témoigner de la réalité de l'agriculture, apaiser le dialogue sociétal et valoriser à sa juste place leur activité nourricière.

L'objectif général de l'appel d'offre

Développer une offre de formation nouvelle qui vise à outiller les agriculteurs et agricultrices et entrepreneurs du paysage de la région PACA afin qu'ils puissent :

- ▶ Promouvoir leur métier dans leur environnement proche, leur coopérative, leur filière,
- ▶ Affirmer leurs valeurs auprès de leurs partenaires habituels et de leur clientèle,
- ▶ Etablir un dialogue constructif et apaisé sur leur territoire.



2. Propositions attendues

Le public

Agriculteurs et agricultrices, chef-fes d'entreprise du paysage ayants droits VIVEA en responsabilité dans des structures agricoles ou territoriales, ou confrontés à des situations

Le recrutement du public

Pour la mobilisation du public, il est préconisé de travailler en partenariat avec une structure proche des groupes d'entrepreneurs touchés par une même problématique. Ces modalités devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

Le périmètre géographique

Sud PACA

Les objectifs de formation

Les objectifs visés par la formation concernent exclusivement la priorité 1 de l'Appel d'offre permanent : CONFORTER LA POSITION DE CHEF D'ENTREPRISE

La formation doit permettre aux participants de :

- ▶ Décoder les sujets d'actualité, controverses actuelles, sujets d'interpellation (pratiques agricoles et voisinage, environnement, bien-être animal,...) et prendre du recul par rapport aux polémiques. Construire une argumentation positive : poser le contexte sociétal et professionnel, se doter de repères factuels et objectifs, présenter et expliquer les bonnes pratiques agricoles
OU
- ▶ Identifier les atouts de son métier et exprimer sa fierté à l'exercer, son rôle social, son action quotidienne et les perspectives des différentes filières

Et :

- ▶ Repérer les plus-values et les limites de ses propres pratiques au regard de ses objectifs
- ▶ Maîtriser les techniques de communication positive et/ou de médiation : définir la posture et le vocabulaire adéquats, son rôle de communicant, s'appropriier les expressions créatrices d'apaisement (choix de vocabulaire) ou suscitant l'intérêt et la mise en valeur.

Les modalités pédagogiques

Sont exigés des temps de formation permettant une mise en perspective et une pratique sur des messages reçus en situation de travail, notamment à travers des jeux de rôle.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».



La durée de la formation

La durée minimum doit être de 7 heures.

Les modalités d'évaluation

Un temps d'évaluation spécifique est préconisé.

Il reposera à minima sur une évaluation des acquis et des changements de pratiques envisagées. Cette évaluation devra être réalisée soit sur un temps conséquent lors de la formation (minimum 1h), soit grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique,...).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Les formateurs et formatrices devront obligatoirement avoir une expertise dans la communication et/ou la médiation.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations débuteront entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 et se termineront obligatoirement avant le 31/03/2024.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées.
- ▶ Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

Les organismes de formation pourront être sollicités notamment dans le cadre d'AOS pour une évaluation conduite par VIVEA.

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le Comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.



Le prix d'achat plafond et la prise en charge plafond de VIVEA des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 44 € TTC par heure/stagiaire.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire si les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique sont mise en œuvre.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Les modalités d'évaluation définies dans cet appel d'offre spécifique

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Jusqu'à la session d'instruction du 30 novembre 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 9 novembre 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation le transfert des acquis aux conditions suivantes :

- Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps de transfert des acquis est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au plus tard le 12 janvier 2023), VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.



Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une des 16 sessions d'instruction 2023 (attention pas de session en Août) (calendrier accessible [ici](#))
- ▶ dans la priorité « P1 – CONFORTER LA POSITION DU CHEF D'ENTREPRISE » de l'appel d'offre permanent du Comité PACA .
- ▶ en cochant le projet intitulé « (R) AOS Dialogue sociétal »

Toute réponse à cet appel d'offres doit systématiquement faire l'objet d'un rendez-vous avec une conseillère VIVEA de la région en amont de la saisie de demande de financement.

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Sandrine PAGE
06 77 80 31 39
s.page@vivea.fr
Départements 04,13, 84

Florence GIRAUD
06 75 66 48 89
f.giraud@vivea.fr
Départements 05,06, 83